

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **FOLPAN 80 WDG***

de la société ADAMA FRANCE SAS

enregistrée sous le n°2018-3117

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour le nom précisé dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom VINIFOL.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	FOLPAN 80 WDG FLOVINE VINIFOL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ADAMA FRANCE SAS 33 rue de Verdun, 92156 SURESNES FRANCE
Formulation Contenant	Granulé dispersable (WG)
	800 g/kg - folpet
Numéro d'intrant	9300143
Numéro d'AMM	9300143
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 19 OCT. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)